



ASSEMBLÉE — 39<sup>e</sup> SESSION

COMMISSION ÉCONOMIQUE

Point 39 : Réglementation économique du transport aérien international — Politique

LA CROISSANCE DES TRANSPORTEURS AÉRIENS À FAIBLES COÛTS  
ET SON INCIDENCE SUR L'INDUSTRIE DES SERVICES AÉRIENS —  
AVANTAGES DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE

(Note présentée par la République de Corée)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Il est évident, d'après le cas de la République de Corée (RDC), que les transporteurs aériens à faibles coûts (TFC) ont créé une demande supplémentaire dans le marché des services aériens et ils sont maintenant un acteur clé dans la promotion de la croissance de l'industrie des services aériens et l'amélioration des avantages offerts aux consommateurs en offrant des services aériens divers et plus abordables. Les États membres qui partagent des exemples de croissance et des initiatives politiques et institutionnelles en rapport avec les transporteurs aériens à faibles coûts seront un moteur clé pour que les TFC poursuivent leur croissance pour devenir un acteur majeur qui contribue à la croissance économique et à l'amélioration des avantages pour leurs consommateurs.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée :

- a) à encourager l'OACI à amplifier son rôle dans la facilitation du partage des informations sur les initiatives politiques et institutionnelles ainsi que sur les exemples de croissance des TFC des États membres ;
- b) à encourager les États membres à coopérer activement avec l'OACI pour mettre en place des procédures de partage des initiatives et des expériences.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique D — <i>Développement économique du transport aérien</i>
<i>Incidences financières :</i>	Néant.
<i>Références :</i>	A39-WP/4, <i>Mise en œuvre des Recommandations de ATConf/6</i>

## 1. INTRODUCTION

1.1 Les transporteurs aériens à faibles coûts (TFC), qui ont émergé à la suite de la déréglementation de l'industrie des services aériens, connaissent une croissance rapide grâce à la compétitivité de leurs prix et à des stratégies commerciales particulières et elles sont en train de restructurer le marché mondial des services aériens. Les TFC jouent maintenant un rôle clé dans la croissance de l'industrie des services aériens, après avoir acheminé environ 28 % du total mondial de passagers aériens en 2015.

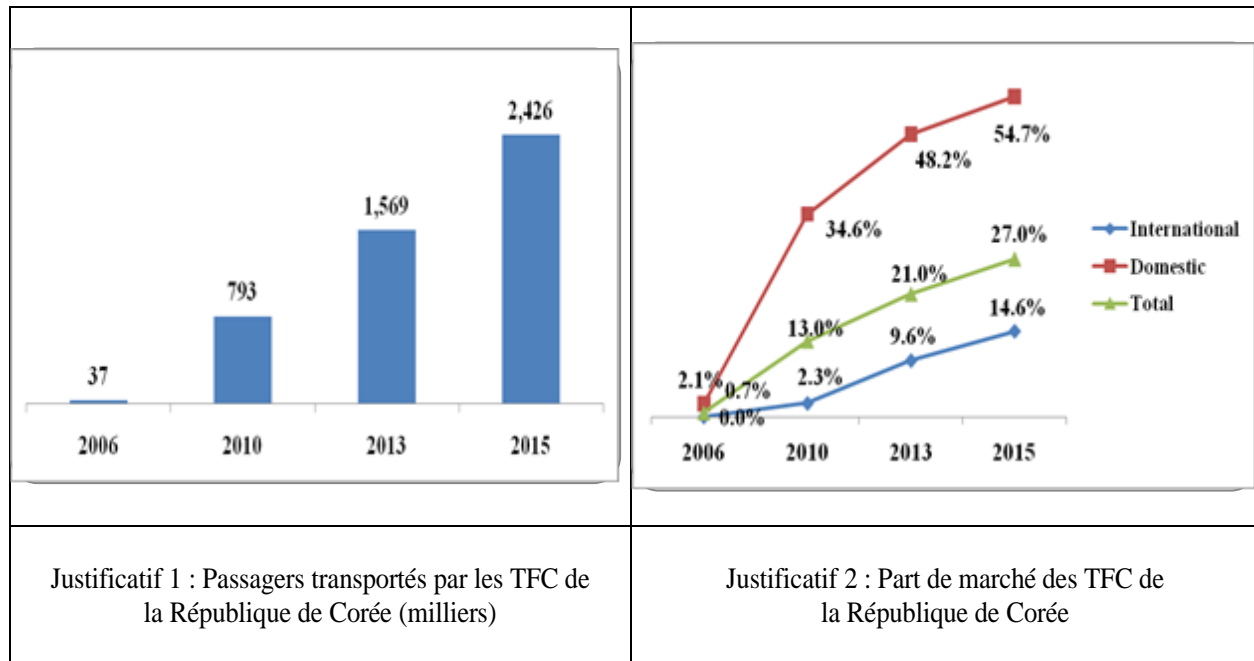
1.2 Les TFC sont entrés sur le marché en République de Corée en 2005, entrée très tardive lorsqu'on la compare aux marchés européens et états-uniens. Les TFC de la République de Corée offrent des services aériens abordables grâce à des tarifs inférieurs et à la desserte de plusieurs paires de villes, contrairement aux transporteurs aériens à service complet, de sorte qu'ils jouent maintenant un rôle majeur dans la croissance de l'industrie des services aériens.

## 2. ÉMERGENCE DES TFC EN RÉPUBLIQUE DE CORÉE ET IMPACT SUR LE MARCHÉ DU PAYS

2.1 Depuis que le premier TFC a commencé son exploitation en 2005, le nombre d'exploitants de TFC en République de Corée est passé à six (6) en 2016, dont trois (3) sont des filiales de participants existants sur le marché, Korean Air et Asiana Airlines, et les trois autres (3) sont des TFC indépendants. Les TFC ont commencé d'abord par offrir des services intérieurs, puis ont commencé à offrir des services sur des routes internationales en particulier vers les pays avec lesquels la République de Corée a conclu un accord « ciel ouvert ».

2.2 Le lancement des TFC a changé la donne dans l'industrie des services aériens en République de Corée. Le nombre de passagers transportés par des TFC croît à un taux moyen de 59 % par an, ce qui montre que ce sont les TFC qui tirent la croissance du marché des services aériens. Les TFC jouent maintenant un rôle majeur dans la croissance de l'industrie des services aériens et leur part de marché a atteint 27 % en 2015, dix ans seulement après le premier lancement d'un TFC.

2.3 L'apparition des TFC, plutôt que d'être suivie par une simple absorption de la demande existante dans l'industrie des services aériens, a créé une nouvelle demande sur le marché des compagnies aériennes. Le nombre de passagers aériens en République de Corée croissait à un taux moyen de 2,66 % par an ; par contre, après le lancement du premier TFC en 2006, ce marché a commencé à croître à un taux moyen de 6,7 % par an. En particulier, depuis que les TFC ont commencé à offrir des services internationaux en 2009, le taux moyen de croissance a été de 9,6 % par an. Plus particulièrement, les aéroports régionaux, qui ont souffert d'une baisse de la demande du marché en raison de la concurrence des services ferroviaires express, ont retrouvé une croissance positive du nombre de passagers aériens, directement liée à l'exploitation des TFC à ces aéroports. Cette évolution a également apporté des avantages supplémentaires aux résidents et consommateurs locaux à l'échelle du pays, depuis que les TFC offrent ces services aériens.



2.4 La République de Corée déploie beaucoup d’efforts pour établir des conditions de concurrence équitable puisque divers transporteurs aériens entrent sur le marché et que les TFC peuvent constituer un facteur stable pour la croissance du marché des services aériens en République de Corée. D’abord et avant tout, les autorités compétentes offrent des services de conseil afin de renforcer les moyens de sécurité des TFC (par exemple, les moyens de maintenance, etc.), et offrent un manuel de gestion des consommateurs pour les TFC. En outre, les autorités compétentes mettent en œuvre un service d’information pour la protection des consommateurs, dans le but de mettre en place des lignes directrices à l’intention des TFC pour la protection des consommateurs, aidant ainsi ceux-ci à devenir des transporteurs aériens plus sûrs et plus commodes. De plus, nous travaillons d’une manière étroite avec la Commission des pratiques commerciales loyales de la République de Corée afin de prévenir toutes pratiques commerciales ou d’affaires non équitables qui pourraient nuire à l’industrie des services aériens.

2.5 Les TFC, depuis le succès de leur arrivée sur le marché des services aériens en République de Corée, envisagent de nouveaux modèles d’affaires qui exigeront de nouvelles directives politiques et de nouveaux cadres institutionnels. Les TFC procèdent au renforcement de leur réseau commercial et de leur capacité de conclure des accords avec d’autres compagnies aériennes, par des alliances, des accords interlignes et des accords de partage de codes. Jeju Air et Eastar Jet, qui sont les TFC de la République de Corée, ont annoncé leur enrôlement dans les alliances de TFC de la région Asie-Pacifique afin d’améliorer leur compétitivité dans le cadre d’une exploitation commune avec d’autres États membres. Jin Air et Air Busan, qui sont des filiales de transporteurs aériens existants, étendent leur rayon d’action en concluant des arrangements de partage de codes avec leurs transporteurs associés.

### **3. PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES INITIATIVES POLITIQUES ENTRE LES ÉTATS MEMBRES**

3.1 L'essor des TFC ne se limite pas à la République de Corée. Bien qu'arrivés tardivement sur la scène, par comparaison avec l'Europe et les États-Unis, les marchés des TFC en Asie, y compris en Asie du Nord-Est, ont connu une croissance impressionnante ces dernières années. L'arrivée des TFC et leurs nouvelles alliances appellent le partage des informations et des expériences sur les TFC ainsi que des efforts conjoints pour mettre en œuvre des initiatives politiques et institutionnelles appropriées entre les États membres.

3.2 Ce partage de leurs expériences et des perspectives entre les États membres et des efforts communs aideront les TFC à continuer de tirer la croissance du marché et permettront aux TFC de devenir des acteurs clés du marché qui offriront des services aériens sûrs et compétitifs aux consommateurs.

### **4. CONCLUSION**

4.1 Il est évident, si l'on se base sur le cas de la République de Corée (RDC), que les transporteurs aériens à faibles coûts (TFC) jouent un rôle central dans l'accroissement de la demande du marché et l'amélioration des avantages pour les consommateurs, grâce à une offre de services aériens plus variés et plus abordables.

4.2 Le partage de leurs exemples respectifs de croissance et des efforts politiques et institutionnels au sein des TFC entre les États membres aidera les TFC à poursuivre leur croissance comme acteur majeur à l'avant-garde de la croissance économique et de la commodité des consommateurs.

4.3 La République de Corée propose que l'OACI établisse une plateforme pour faciliter cet échange d'expériences et d'efforts au sein des États membres et encourage ainsi les États membres à participer pleinement aux efforts de l'OACI.